Chers habitants,

Le chemin vicinal **N°1**, au départ de Deux-Rys, et les vicinaux **23, 25 et 34** (Voir la carte au verso) traversent les bois de Harre et assurent la liaison entre différents villages depuis des siècles ! Malheureusement, les usagers risquent de ne plus pouvoir les emprunter, la Justice de Paix de La Roche-en-Ardenne ayant décidé du non-usage trentenaire.

La compensation, proposée par le propriétaire des bois, d'un chemin alternatif contournant son domaine par le Sud, est inutile car ce chemin serait parallèle et à courte distance d'un autre déjà existant ! De plus, le nouveau chemin traverserait et détruirait une zone humide classée Natura 2000.

Une enquête publique concernant le tracé de ce chemin alternatif a été ouverte par la Commune de Manhay le 1er juin 2018 ; la clôture en est prévue le 29 juin. **C'est l'occasion de donner son avis** et de rappeler que ces sentiers publics existent, le N°1 notamment, depuis 800 ans. Et qu'ils doivent rester dans le domaine public comme ils l'ont toujours été.

Pour réagir, soit vous envoyez une lettre personnelle argumentée (toujours plus efficace), soit vous signez la lettre se trouvant au verso du présent document.

Attention ! Le délai de réaction est court : **avant le 29 juin.**

Pour soutenir nos actions qui vont débuter sous peu auprès des tribunaux, tous les versements petits ou grands (5, 10, 20 euro ou plus) sont bienvenus sur le compte Triodos : **BE74 5230 8085 2407** (Collectif de défense des chemins et sentiers publics dans le Bois de Harre).

Il est très important de gagner ce combat, car un échec fera jurisprudence et des chemins publics seront supprimés partout.
Nous avons besoin du soutien du plus grand nombre !

Pour plus de renseignements :
info@cheminsavendre.be

Le vicinal n°1 à Deux-Rys

Carte et lettre type au verso

CARTE SCHÉMATIQUE
DES DIFFÉRENTS CHEMINS
DU BOIS DE HARRE

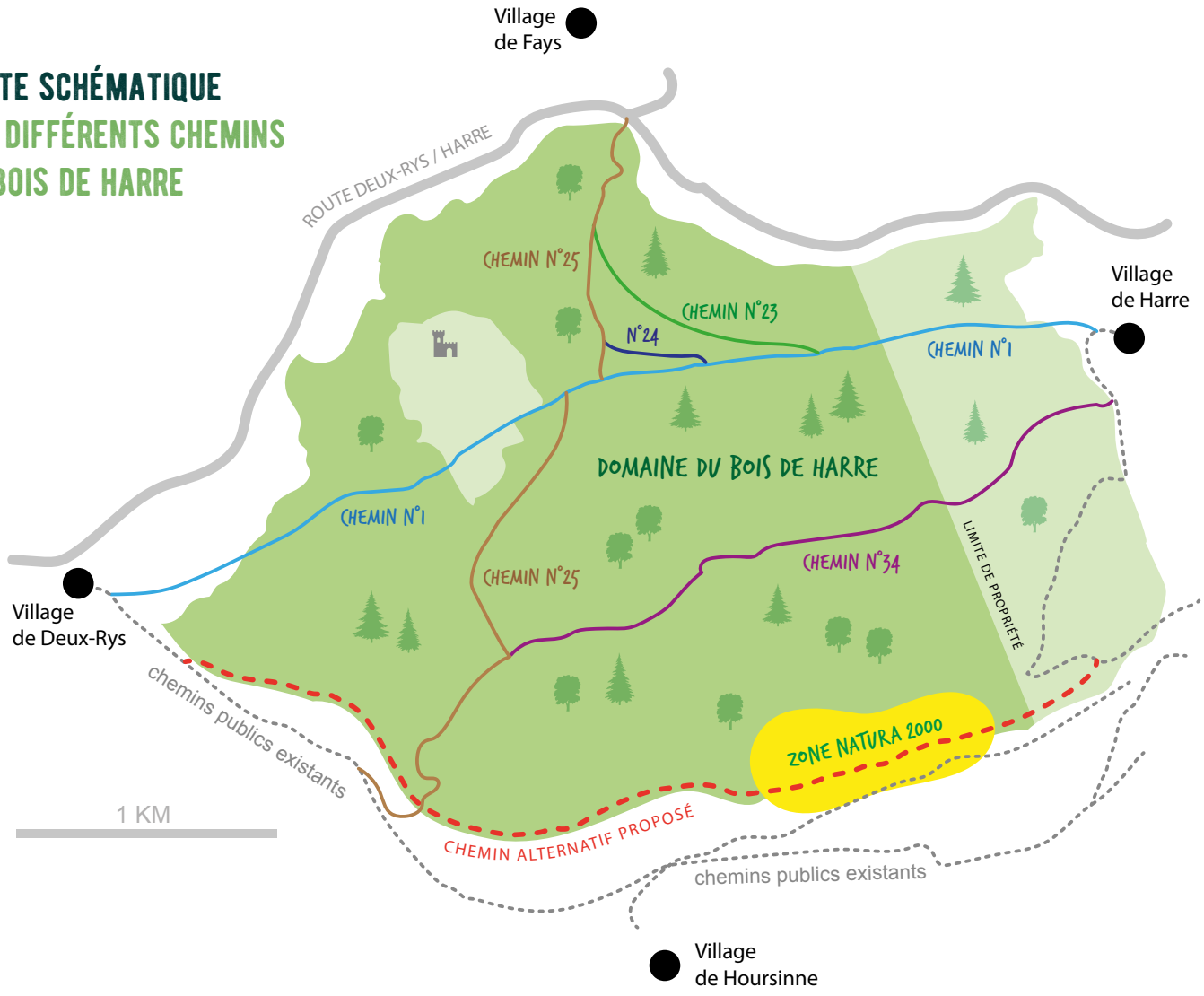

Collège communal de Manhay,
Voie de la Libération 4
6960 Manhay

Le ..... / 2018

Objet - **Réaction à l'enquête publique concernant la demande introduite par Monsieur Wilms, domicilié à 2020 Anvers : Aménagement d'un chemin de liaison sur sa propriété , située à 6960 Manhay, Bois de Harre, entre le chemin privé lui appartenant , partant du village de Deux-Rys et le chemin communal innomé longeant le ruisseau de Laid Loiseau et menant au village de Harre.**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil communal,

Je m'oppose à la création de ce chemin alternatif. Je crains, en effet, que ce soit prétexte à la suppression des chemins publics actuels traversant les Bois de Harre et faisant liaison entre les villages.
Par ailleurs, ce chemin nécessitant de lourds travaux et menaçant de dégrader une zone humide fait double emploi avec un chemin existant.
Dans l'espoir que nos enfants pourront continuer de profiter de ce patrimoine magnifique, nous vous prions de recevoir nos sentiments les plus sincères.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Signature :

.....

.....